

# **MAIRIE DE DANGERS**

**Département d'Eure-et-Loir**

**10 rue de la Mairie**

**28190 DANGERS**

Tel. 0237229005    mairie.dangers@wanadoo.fr

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DU 10 MARS 2020**

Sur convocation en date du 6 mars 2020, le Conseil municipal de DANGERS s'est réuni le mardi 10 mars 2020 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur MORIZEAU Jean-François au lieu ordinaire de ses séances.

#### **Etaient présents :**

Mesdames ARRONDEAU Evelyne, CHALLAB Ellen, LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth, ROSSE Sandrine et Messieurs BODIN Bernard, BOYER Jean-Marie, DE AGUIAR Séraphin, ROBVEILLE Arnaud, TRANCHANT Philippe

#### **Etaient absents :**

Madame DAHURON Sonia (pouvoir donné à Madame ARRONDEAU Evelyne)

Formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance :** Monsieur ROBVEILLE Arnaud

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 18 février 2020 qui est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

Il est ensuite procédé au vote des différents points figurant à l'ordre du jour.

## **BUDGET 2019**

### **Approbation du compte de gestion du percepteur 2019**

Le compte de gestion est établi par la trésorerie à la clôture de chaque exercice. Le Maire, au vu des documents comptables, fait constater au Conseil municipal que le montant des titres recouvrés et des mandats émis est conforme aux écritures du comptable.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion 2019 du budget de la Commune.

#### **Délibération n° 2020/21 – Vote du Compte de gestion 2019 – Commune de Dangers**

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après présentation, considérant que les opérations de recettes et dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

### **Vote du compte administratif 2019**

Le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite de la dissolution du SIZA intervenue en 2019, certaines communes bénéficiaires de cette dissolution, ont rencontré des difficultés pour intégrer les résultats de fonctionnement et d'investissement prévus dans la répartition de l'actif et du passif du SIZA, ce qui a généré des discordances entre les comptes de gestion et les comptes administratifs 2019.

Sur directive de la Préfecture (mail du 30/01/2020), la trésorerie de Chartres Métropole a demandé à la Commune de Dangers de moduler les résultats de fonctionnement (002) et d'investissement (001) du compte administratif 2019 afin qu'ils correspondent au compte de gestion 2019, en augmentant le 002 (résultat de fonctionnement) de 1126,38 € et le 001 (résultat d'investissement) de 373,58 €.

Après présentation du compte administratif, le Maire invite Monsieur Philippe TRANCHANT, doyen d'âge de l'assemblée, à présider la séance afin de délibérer sur son approbation.

M. BODIN Bernard souhaite des explications sur cette façon de procéder, ne comprenant pas pourquoi les services de la trésorerie peuvent effectuer des modifications sur les montants sans en informer la collectivité : il demande que sa remarque soit remontée au Comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 9 voix Pour, 0 voix Contre, 1 Abstention, approuve le compte administratif 2019 du budget de la Commune.

Délibération n° 2020/22 – Vote du Compte administratif 2019 – Commune de Dangers

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE**

Sous la présidence de Monsieur TRANCHANT Philippe, doyen de l'assemblée, le Conseil municipal examine le compte administratif du budget de la Commune 2019 qui s'établit ainsi :

#### **Fonctionnement**

Dépenses	233.179,23 €
Recettes	577.823,23 €
Dissolution du SIZA (recette)	1.126,38 €
<b>Excédent de clôture</b>	<b>345.770,38 €</b>

#### **Investissement**

Dépenses	458.981,90 €
Recettes	444.407,95 €
Dissolution du SIZA (recette)	373,58 €
<b>Déficit de clôture</b>	<b>-14.200,37 €</b>

#### **Restes à réaliser**

Dépenses	158.701,52 €
Recettes	102.276,00 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>- 56.425,52 €</b>

Le Maire précise qu'à la demande de la trésorerie et à la suite de la dissolution du SIZA, le résultat de fonctionnement au 002 est modifié d'une recette supplémentaire de 1.126,38 € et le résultat d'investissement au 001 est modifié d'une recette supplémentaire de 373,58 € atténuant le déficit.

Hors la présence de Monsieur Jean-François MORIZEAU, le Maire, le Conseil municipal, à 9 voix Pour, 0 voix Contre, 1 Abstention, approuve le compte administratif du budget de la Commune 2019, conforme au Compte de Gestion du Percepteur.

## Affectation du résultat

Après présentation du Compte Administratif 2019 de la Commune, le Conseil municipal constate **un excédent de fonctionnement de 345.770,38 € et un déficit d'investissement de -14.200,37 € ainsi qu'un solde de reste à réaliser de -56.425,52 € soit un besoin de financement de 70.625,89 €.**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante pour le budget de l'année 2019 :

- au compte **001** – dépenses d'investissement « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » pour -14.200,37 €
- au compte **1068** – recettes d'investissement « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour 70.625,89 €
- au compte **002** – recettes de fonctionnement « Résultat de fonctionnement reporté » pour 275.144,49 €

### **Délibération n° 2020/23 – Affectation du résultat 2019 – Commune de Dangers**

Après présentation du compte administratif 2019 du budget communal, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter les résultats ci-dessous de la manière suivante pour le Budget de l'année 2020 :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	98.454,52 €
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b> Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	247.315,86 €
<b>C. Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	345.770,38 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -) - D 001 (si déficit) - R 001 (si excédent)	-14.200,37 €
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</b> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement	-56.425,52 €
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	70.625,89 €
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	345.770,38 €
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	70.625,89 €
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	275.144,49 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	

## FINANCEMENT LOTISSEMENT LE PLESSIS DU PARC

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune a effectué deux avances de trésorerie totalisant de 350.000 € à la SPL Chartres Aménagement, permettant ainsi de réduire les frais financiers de l'opération du lotissement Le Plessis du Parc.

Ces sommes sont remboursables à n'importe quel moment par la SPL Chartres Aménagement en cas de besoin de trésorerie de la Commune de Dangers.

En l'occurrence, au vu des résultats de la Commune, le Maire précise qu'il serait possible de contribuer une nouvelle fois à hauteur de 80.000 €, ce qui permettrait l'annulation des frais financiers.

### **DEMANDE ASSOCIATION LE PANIER BEAUCERON**

Le Maire informe le Conseil municipal que l'association Le Panier Beauceron souhaite renouveler l'animation du 2 juin 2019 qui a rencontré un vif succès et propose la mise en place sur la Commune de ce marché fermier annuel qui pourrait être réitéré chaque année, le premier dimanche du mois de juin.

Pour l'année 2020, la date proposée est le dimanche 7 juin 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour l'organisation d'un marché fermier sur la Commune le 7 juin 2020 par l'association Le Panier Beauceron et décide d'inscrire ce rendez-vous chaque premier dimanche du mois de juin.

### **CHARTRES METROPOLE – PARTICIPATION « L'AGGLO FAIT SON NETTOYAGE DE PRINTEMPS »**

CHARTRES METROPOLE propose aux communes membres de participer à l'opération « L'agglo fait son nettoyage de printemps » qui aura lieu le 6 juin 2020.

Après discussion, le Conseil municipal confirme sa position de participer une année sur deux, soit, la prochaine fois, en 2021.

### **COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) – COMPTE RENDU DERNIERE REUNION**

M. Philippe TRANCHANT, délégué de la Commune, présente à l'assemblée les décisions de la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 3 mars 2020, précisant les évaluations de dépenses transférées pour les communes concernées par un transfert de compétence à la Communauté d'agglomération Chartres Métropole.

Ces décisions portent sur :

- l'entretien des poteaux de bornes à incendie : un relevé a été effectué qui engendrera une facturation de l'ordre de 57 €/poteau/an,
- la gestion des eaux pluviales urbaines : évaluation de la charge transférée à hauteur de 1,30€/mètre linéaire par la CLECT – devant le montant proposé (3.500€/an pour Dangers), la CLECT a décidé de demander aux Communes des évaluations supplémentaires (coût d'entretien par les communes) qui devront être effectuées avant la fin juin 2020, la CLECT se réunissant à nouveau en septembre 2020.

### **PROJET DE BAIL ANTENNE TELEPHONIE MOBILE ORANGE - ADOPTION APRES NEGOCIATION**

Le Maire a reçu le projet de bail modifié, qu'il présente à l'assemblée.

L'essentiel des demandes de la Commune a été accepté. Pour rappel, le loyer annuel représente un montant de 2.000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le bail ainsi présenté et autorise le Maire à le signer.

#### **Délibération n° 2020/24 – Implantation antenne ORANGE – Acceptation du bail**

Le Maire rappelle :

Par courrier en date du 28 janvier 2019, ORANGE a informé la Commune d'un programme de recherche sur l'implantation de nouveaux relais de téléphonie mobile.

La commune de Dangers a été retenue comme l'un des sites potentiels, notamment la parcelle communale ZL0001, rue du Château d'Eau, D 342-5, Butte des vignes.

Monsieur Pierre-Alexandre JOLLY de la société CIRCET a été mandaté par ORANGE pour la recherche d'emplacement nécessaire à ce projet.

Par courrier de la société CIRCET du 23 mai 2019, le dossier d'information a été envoyé à la mairie de Dangers et a fait l'objet d'une mise à disposition aux habitants qui ont été informés sur le site internet de la Commune et par affichage.

Ce document a reçu un avis favorable du Conseil municipal le 11 juin 2019.

Après différents travaux de reconnaissance et d'études nécessaires à cette implantation, la société ORANGE a déposé en mairie une déclaration préalable le 3 octobre 2019 qui a fait l'objet d'un arrêté de non opposition le 29 décembre 2020.

Par courrier du 7 octobre 2019, la commune de Dangers a réceptionné un projet de bail pour la mise en place de l'antenne relais.

Après différents échanges, cette dernière proposition de bail a été refusée par le Conseil municipal du 17 janvier 2020 (délibération n° 2020/09).

A la suite, la société ORANGE et la commune de Dangers se sont rapprochées pour aboutir à un nouveau projet de bail, aujourd'hui présenté à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **ACCÉPTE** le projet de bail ci-après annexé ;
- **AUTORISE** le Maire à le signer.

#### **CONVENTION DE TONTE AVEC LE SIRP DE DANGERS, MITTAINVILLIERS-VERIGNY** **– ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

Le Maire rappelle qu'il existe une convention de tonte de 2012 portant sur l'entretien des espaces verts autour du restaurant scolaire (tonte) par l'agent communal pour un montant estimé à 26 heures par an à 37 € de l'heure, soit un montant total de 962 €/an.

Cette convention n'a jamais été réactualisée. Depuis quelques années pourtant, les espaces verts de l'enceinte scolaire ont augmenté à la suite de l'agrandissement de l'école, la durée d'intervention est plus importante du fait de l'application de la réglementation zéro phyto et la taille des arbustes a été ajoutée à la mission de l'agent communal.

Le Maire propose en conséquence une actualisation de cette convention sur la base de 49 heures/an à 36€/heure, soit un montant de 1.764 €/an, comprenant main-d'œuvre, équipements et carburant.

Cette convention sera conclue pour une durée de trois ans, renouvelable une fois et son montant sera actualisé chaque année sur l'indice INSEE EV4 Travaux d'entretien espaces verts, avec comme indice de base le dernier indice connu soit indice 118,10 du mois de novembre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention et autorise la Maire à la signer.

**Délibération n° 2020/25 – Convention de tonte avec le SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny**

Le Maire informe :

Par convention autorisée par délibération n° 45/2012 en date du 20 juin 2012,

La commune de Dangers s'est engagée sur une prestation d'entretien des espaces verts au pourtour du restaurant scolaire.

Depuis lors, l'entretien de ces espaces s'est complexifié et agrandi du fait de la mise en place d'une taille arbustive annuelle, de l'application de la réglementation zéro phyto et de l'agrandissement des espaces scolaires à compter de septembre 2016.

Après avoir analysé avec l'adjoint technique en charge de ce travail le temps nécessaire pour cette prestation, il a été proposé au SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny un nouveau chiffrage basé sur une durée d'intervention annuelle de 49 heures.

Le coût horaire retenu serait de 36€/heure couvrant le coût de l'agent, du matériel et du carburant.

Cette prestation ferait l'objet d'une convention entre les deux collectivités pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny ;
- **DIT** que le montant global d'une prestation annuelle se monte à 1.764 € ;
- **DIT** que le montant sera actualisé chaque année sur l'indice INSEE EV4 Travaux d'entretien espaces verts, avec comme indice de base le dernier indice connu soit indice 118,10 du mois de novembre 2019.

**FIN DE MANDAT**

**ETAT DES LIEUX DES DIFFERENTS TRAVAUX EN COURS**

Le Maire fait part à l'assemblée de son souhait d'effectuer un tour d'horizon de ce qui, à son sens, a été fait et devrait être fait en prolongement des actions passées, décidées et mises en œuvres par les conseils municipaux qu'il a eu l'honneur de présider durant ces douze années

**Le plateau sportif**

Très utilisé par les jeunes et les familles, vieux de près de 10 ans, il aura certainement besoin d'un changement de gazon artificiel et de quelques menues réparations.

De ce point de vue, il n'a pas été mis en œuvre de contrôles périodiques nécessaires sur cet équipement.

**La station d'épuration - alimentation en eau potable**

Ce sont maintenant des services entièrement assumés par la communauté d'agglomération CHARTRES METROPOLE via ses prestataires. Sur ce point, comme sur tous les sujets qui concernent les compétences de l'agglomération, le Maire a l'intime conviction que l'équipe municipale et le Maire doivent être des aiguillons permanents pour la prise en compte des problématiques locales.

C'est ainsi que tout récemment en réponse à ses insistances multiples, le Maire a le plaisir d'annoncer que la Commune est maintenant alimentée par une eau complètement normée.

### **Les écoles, le SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny, les services périscolaires**

L'ensemble des équipements se trouve maintenant sur le village et donne donc aux habitants la chance de la proximité. La commune de Dangers a été particulièrement généreuse pour que ceci se fasse, l'ensemble des terrains a été mis gratuitement à disposition.

Après de forts remous, le fonctionnement du syndicat intercommunal est maintenant apaisé, permettant entre les différents membres du SIRP un dialogue vertueux.

Construire est bien, mais il faut garder à l'esprit de créer le maximum de synergies entre enseignants, parents et élus.

Les besoins des familles d'aujourd'hui sont nombreux et il est du devoir des élus d'accompagner les parents dans leur quotidien pour la prise en charge de leurs enfants.

Les familles d'aujourd'hui sont souvent éloignées de leur noyau familial qui permettait autrefois les solidarités nécessaires, les collectivités doivent être là pour pallier aux imprévus du quotidien, professionnels ou familiaux.

En ce qui concerne les équipements, le SIRP dispose maintenant d'un ensemble de 10 salles de 60 m<sup>2</sup> environ, plus le restaurant scolaire. Il est bien évident que derrière ces investissements, il faudra engager des travaux de maintenance réguliers.

### **Les voiries, le zéro phyto**

Grâce à des investissements réguliers depuis 1995, la plupart des réseaux sont aujourd'hui enfouis et renouvelés avec en corollaire la rénovation de la création de trottoirs sur environ deux tiers des routes du village.

Sur ce point, la rue de la mare blanche a été désignée par le Conseil municipal comme étant celle qui sera renouvelée en 2020 ; les études sont faites, les subventions sont demandées.

D'autres travaux pourront être envisagés avec comme maître mot « l'anticipation », notamment pour ce qui concerne les programmations touchant les réseaux souterrains à la charge de la communauté d'agglomération CHARTRES METROPOLE.

Concernant l'entretien des espaces verts et des trottoirs, la doctrine zéro phyto ne pourra être fonctionnelle sans l'appui de chacun des habitants, certains espaces devront certainement être réaménagés car trop complexes à entretenir.

### **Le hangar communal**

Construit il y a maintenant 15 ans, n'abritant plus le car du SIRP, il pourra être aménagé après la mise en place de la dalle de béton prévue en 2020.

### **L'Eglise**

Patrimoine emblématique du village, grâce à une collaboration constante avec l'association « Les Amis de Saint Rémi » il a été possible de mettre en place les vitraux, classer, protéger et restaurer les 4 statues polychromes.

Récemment, l'éclairage a été entièrement refait avec une mise en valeur des statues.

L'étape suivante sera sans aucun doute la réfection de la toiture vieille de plus de 60 ans et qui commence à donner quelques signes de faiblesse.

### **Le cimetière**

Après avoir traité le stationnement, la clôture et l'accessibilité à l'Eglise, un travail important de numérisation du cimetière a été entrepris. Pris en charge par M. Philippe Tranchant, 1<sup>er</sup> Adjoint, et avec l'aide de Mme Evelyne Arrondeau, 2<sup>ème</sup> Adjointe, l'ensemble des concessions du cimetière a été recollé. Ce travail, ainsi que le plan numérisé, permettra l'enregistrement informatique de ces documents.

Comme pour les espaces publics le cimetière devra être aménagé pour permettre l'arrêt de l'utilisation des pesticides. La mise en œuvre de solutions alternatives efficaces demandera documentation et partage d'expérience.

### **Le PLU**

Il est maintenant opérationnel et a drastiquement comprimé les espaces urbanisables. Construit pour 10 à 15 ans, il contient un certain nombre d'objectifs qui devront être entrepris dans cette durée. En particulier, en ce qui concerne les terrains artisanaux, la Commune devra être particulièrement active pour permettre leur développement.

De même l'opération d'aménagement programmé de la place Saint-Rémi est un engagement du PLU qu'il ne faudrait pas oublier.

### **Le lotissement Le Plessis du Parc**

La remise d'ouvrage était prévue le 27 février 2020, mais l'état des terrains n'étant pas satisfaisant, la date a de nouveau été repoussée en accord avec la SPL CHARTRES AMENAGEMENT et le maître d'œuvre.

Les documents de remise d'ouvrage entre Commune et concessionnaire en sont donc différés, et dans le même temps la remise au domaine public de la rue du Parc.

Sur les ventes, de nouveau quelques contacts téléphoniques mais sans transformation en compromis.

### **La restauration de la mairie**

Les travaux sont maintenant terminés et réceptionnés avec quelques réserves pour certains lots. Les règlements financiers aux entreprises ne seront pas soldés à la fin de ce mandat. Le bilan de l'opération au final, comprenant les achats de matériels informatiques et d'ameublement, porte la dépense à 245.733,27 € HT, avec un montant de subventions obtenues de 137.202 €

Une deuxième tranche concernant les travaux de l'annexe pourra être lancée pour 2021 suivant les choix de la prochaine équipe municipale. Les études préliminaires du maître d'oeuvre jusqu'à l'avant-projet, ont été menées à bien et ont été financées pour la somme de 4.200 € HT environ.

Une partie du travail, beaucoup moins visuelle a consisté au classement et à l'archivage de l'ensemble des documents de la mairie, depuis le début du vingtième siècle jusqu'à nos jours. Un grand merci à Madame Nicole Dauvilliers pour le travail effectué dans sa vacation.

### **Les finances de la Commune**

La Commune de Dangers est en bonne santé financière. Une partie de sa trésorerie est actuellement utilisée pour le financement du lotissement « le Plessis du Parc », et ce, à hauteur de 350 000 €.

Un financement complémentaire pourra être mis en œuvre pour effacer tout risque de charges financières. Au-delà, et compte tenu des contraintes du PLU, le Maire pense que dorénavant la Commune devra être acteur dans les restructurations intérieures de son habitat, le corollaire en étant des opérations d'achat et de revente. La trésorerie disponible pourra permettre ce type d'opération.

Une fois ce tour d'horizon effectué, le Maire conclut par ces quelques mots :

*Pour terminer cette longue intervention je souhaite faire part de mon bonheur d'avoir servi notre communauté villageoise.*

*Les 19 ans passés aux côtés de Marie-Hélène de Oliveira, mon prédécesseur, m'ont convaincu du rôle pivot que pouvait être celui d'un maire au service de ses habitants ; c'est donc avec enthousiasme que j'ai essayé de m'attacher à cette mission. Certes, ces douze années auront été émaillées de satisfaction et de déceptions, mais c'est avec détermination que nous avons pu ensemble construire notre Dangers d'aujourd'hui.*

*Un grand merci à celles et ceux qui m'ont entouré :*

*Mes adjoints bien entendu, tout particulièrement à toi Philippe Tranchant, totalement disponible à ton engagement ; merci à vous, les membres du conseil municipal, qui par vos remarques et vos votes avez accompagné le développement du village.*

*Merci aux associations et à leurs Présidentes qui grâce à leur engagement, permettent aux habitants de se rapprocher et de partager leurs projets.*

*Merci enfin aux deux collaborateurs de notre commune, Brigitte Le Corronc, secrétaire de Mairie, totalement investie dans sa responsabilité, et Philippe Hubert qui malgré les années donne le meilleur de lui-même pour entretenir notre village.*

*La séance est levée à 22H30*

Le Maire,  
Jean-François Morizeau



